

COMMISSION ENDURO, ENDURANCE TOUT TERRAIN & ENDURO KID

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT OCCITANIE CROSS-COUNTRY 2025

La Ligue Motocycliste Occitanie (LMOC) organise un Championnat Occitanie de Cross-Country suivant la formule un pilote/une moto ou Duo deux pilotes/une ou deux motos. Tout concurrent participant à cette compétition doit connaître le présent règlement et s'engager à le respecter.

Ce Championnat est ouvert à tous les pilotes justifiant de leur appartenance à un Club affilié à la LMOC et titulaires d'une licence FFM.

Le championnat de Ligue Occitanie de Cross-Country est organisé conformément aux prescriptions du Code Sportif National de la F.F.M. et aux Règles Techniques et de Sécurité du Cross-Country.

ARTICLE 1 : CALENDRIER

Article 1.1 : les clubs organisateurs doivent inscrire leur épreuve auprès de la Commission Enduro et Endurance Tout Terrain avec à minima une date de repli.

Article 1.2 : le calendrier officiel est publié et actualisé sur www.lmoc.fr. Des épreuves supplémentaires pourront être ajoutées jusqu'à mi-saison. Elles pourront compter pour le Championnat après avis de la Commission Enduro et Endurance Tout Terrain.

Article 1.3 : si le nombre d'épreuves organisées dans la LMOC est insuffisant, la Commission choisira des épreuves organisées dans les Ligues limitrophes, tout en considérant à la fois les critères d'éloignement et d'intérêt sportif.

ARTICLE 2 : CATÉGORIES

Le Championnat Occitanie de Cross-Country est réservé aux pilotes titulaires d'une licence annuelle FFM. Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation (LJA1) ne sont pas classés dans le Championnat mais uniquement sur l'épreuve.

Âges et Cylindrées :

- À partir de 15 ans : Toutes cylindrées

E1 : de 100cc à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T

E2 : de 126cc à 250cc 2T et de 290cc à 450cc 4T

E3 : de 290cc à 500cc 2T et de 475cc à 650cc 4T

Le jour de l'épreuve, trois groupes sont créés :

- **SOLO (à partir de 15 ans) :** National E1 – National E2 – National E3 – National Vétérans (37 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Super Vétérans (47 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Junior 125cc 2T (jusqu'à 23 ans maximum au 1^{er} janvier) – National Féminin
Cette catégorie comprendra les pilotes titulaires d'une licence annuelle FFM.
Les solos rouleront 3 heures et les solos Féminines rouleront 2h.
- **DUO (à partir de 15 ans) :** National E1 – National E2 – National E3 – National Vétérans (37 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Super Vétérans (47 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Junior 125cc 2T (jusqu'à 23 ans maximum au 1^{er} janvier) – National Père/Fils(le) – National Féminin
Cette catégorie comprendra les pilotes titulaires d'une licence annuelle FFM.
Les équipages DUO rouleront 5 heures et les duos Féminines rouleront 4h.
- **Journée :** Scratch SOLO – Scratch DUO
Cette catégorie comprendra les pilotes titulaires d'une licence une manifestation. Pour les duos, les 2 pilotes doivent être titulaire d'une licence une manifestation.
L'organisateur pourra réduire le roulage à 2 heures pour les SOLO LJA et à 4 heures pour les DUO LJA.

Les pilotes Élités inscrits sur la liste FFM doivent s'inscrire en catégorie National correspondant à leur cylindrée. En DUO, les équipages seront classés dans la catégorie la plus élevée des deux pilotes. (Exemple : un DUO avec un pilote ayant une licence LJA1 et l'autre pilote, une licence NCO, le DUO sera classé dans la catégorie DUO correspondant à la cylindrée la plus haute).

Pour un duo LJA1 / NCO ou NCO LMOC / NCO hors LMOC, le duo sera classé et récompensé sur l'épreuve dans la catégorie National correspondante mais ne sera pas retenu dans le classement du Championnat de Ligue.

En DUO, il faut obligatoirement qu'un des 2 pilotes de l'équipage ait plus de 15ans.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

Pour s'inscrire, le pilote ou les pilotes qui composent un équipage doivent disposer d'un numéro de course à l'année pour les épreuves organisées par un club LMOC. Les pilotes auront le choix de leur numéro de course suivant leur catégorie :

- Duos :
 - De 1 à 199 : Licence à l'année (le numéro 1 est réservé pour le Champion).
 - De 201 à 299 : Licence à la journée (LJA1).
- Solos :
 - De 301 à 899 : Licence à l'année (le numéro 1 est réservé pour le Champion).
 - De 901 à 999 : Licence à la journée (LJA1).

Pour disposer d'un numéro de course à l'année pour les épreuves organisées par un club LMOC, le pilote ou les pilotes qui composent un équipage doivent être titulaires d'une licence annuelle de compétition ou une manifestation validée par la FFM ou du CASM pour les licences NJ3C.

Pour les épreuves organisées par un club hors LMOC ou greffées sur un championnat de France de Cross-Country, les pilotes devront choisir un numéro disponible dans la grille du championnat correspondant.

Il sera réservé 6 places pour les pilotes Wild cars, ces places seront attribuées par la Commission Enduro et Endurance Tout Terrain.

Toutes les inscriptions s'effectuent sur <http://ffm.engage-sport.com>. Le pilote est seul responsable de son inscription, un refus d'engagement ne pourra entraîner aucune intervention ou traitement de faveur. Les licenciés à l'année sont prioritaires jusqu'à J-15.

La clôture des inscriptions intervient le mardi qui précède l'épreuve à 23h59.

Les droits d'engagement seront les suivants :

- ✓ Solo : 80€ (part du Club : 70€)
- ✓ Duo : 110€ (part du Club : 100€)

À partir de 15 jours avant la date de l'épreuve, l'engagement sera majoré de 30€.

La part de la LMOC (10€) inclus les frais LMOC (7€) et les frais d'engage-sports (3€).

Un chèque de caution d'un montant de 200€ sera demandé pour récupérer son transpondeur.

Licence une manifestation :

Les licences une manifestation sont à prendre et à régler UNIQUEMENT sur le site de la FFM sur <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>. Elle doit obligatoirement être validée avant la clôture des inscriptions. Aucune licence une manifestation ne pourra être prise ou payée le jour de l'épreuve.

Forfait :

Si l'épreuve est organisée par un Club affilié à la LMOC, le pilote doit déclarer forfait sur <http://ffm.engage-sports.com> et joindre son certificat médical au cours de la procédure dans un délai de 24 heures maximum. Le certificat médical précise l'arrêt de la pratique d'un sport ou un arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie, etc.).

ATTENTION : une somme de 15€ correspondant aux frais administratifs sera systématiquement retenue sur tout engagement.

En cas de désistement, les droits d'engagement seront remboursés (**déduction faite des frais administratifs de 15€**) :

- **Jusqu'à J-15** : en totalité,
- **À partir de J-15** : Aucun remboursement sauf sous présentation d'un certificat médical daté et signé.
- **Aucun remboursement** après l'horaire du début des contrôles administratif quelle que soit la cause du désistement.

Toute annulation d'une épreuve ou d'une journée de course, quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs, aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Si une journée de course est arrêtée prématurément, les résultats ne seront validés que si 50% des pilotes de chaque catégorie ont réalisé au moins 50% du temps prévus par la direction de course le matin de la journée de course.

ARTICLE 4 : PARCOURS

Le circuit est conforme aux Règles Techniques et de Sécurité du Cross-Country de la FFM.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE ADMINISTRATIF

L'organisation devra prévoir un contrôle administratif (samedi après-midi et dimanche matin).

Les pilotes engagés doivent se présenter eux-mêmes à l'accueil administratif et devront présenter leur licence FFM ou du CASM pour les licences NJ3C.

Les mécaniciens, les panneauteurs et les accompagnants qui souhaitent accéder durant la course à la zone de ravitaillement, ils devront être en possession d'une licence FFM (minimum LAP) pour recevoir des laissez-passer au contrôle administratif avant la clôture.

ARTICLE 6 : CONTRÔLE TECHNIQUE

L'organisation devra prévoir un contrôle technique (samedi après-midi et dimanche matin). Il devra s'assurer de la présence des Commissaires techniques suffisamment à l'avance. Un commissaire technique, de la vérification des machines et des équipements des pilotes, sera désigné par la Ligue Occitanie dans toutes les épreuves de championnat.

Les équipages DUO devront se présenter ensemble avec le ou les motos et les équipements pilotes à contrôler.

Obligations du club :

Il devra prévoir un espace délimité, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour éviter toute bousculade.

Plaques Numérotées :

Les couleurs de plaques sont libres, mais doivent être conformes.

Se référer à l'Article 5 du Règlement Technique MX.

Marquage :

Une marque de peinture sera apposée sur le cadre et le silencieux.

Casque et Équipements :

Se référer à l'Article 2 du Règlement Technique MX.

Spécifications générales des machines :

Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

- Les béquilles latérales et les carénages sont interdits.
- L'emploi du compresseur est interdit, un dispositif de démarrage est obligatoire.
- Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne primaire, l'embrayage et le pignon de sortie de boîte de vitesse.
- Tous les motocycles doivent être équipés d'au moins un frein sur chaque roue qui fonctionne indépendamment et de manière concentrique avec la roue.
- La tige de frein arrière ne devra pas dépasser de 20mm l'écrou de réglage et devra comporter une protection à son extrémité.
- Un interrupteur doit être installé, à portée de mains sur la gauche ou la droite du guidon, pouvant arrêter le moteur des machines.
- Le ou les tuyaux d'échappement devront être conformes au modèle préconisé par le constructeur et être dirigés vers l'arrière.
- Le niveau sonore des motocycles (à l'exception des machines classiques et historiques) devra être conforme aux normes en vigueur selon la méthode « 2 Mètres Max », détaillée dans les Règles Techniques et de Sécurité « niveau sonore des machines ».
- La largeur du guidon doit être de 600mm minimum et 850mm maximum. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale et si le guidon n'a pas de barre transversale il doit être équipé d'une protection rembourrée située au milieu, recouvrant largement les brides de fixation du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Si des protège-mains sont utilisés ceux-ci doivent être d'une matière résistant aux bris.
- La réparation par soudure des guidons est interdite.
- Tous les leviers (embrayage, freins, etc.) doivent se terminer par une sphère. Chaque levier (au pied et à la main) doit être monté sur un pivot indépendant. Si le levier de frein est articulé sur l'axe du repose-pied, il doit fonctionner en toutes circonstances, même si le repose-pied est courbé ou déformé.
- Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus.
- Les repose-pieds peuvent être rabattables, mais dans ce cas, ils devront être équipés d'un dispositif pour que le retour à la position normale soit automatique. Ils ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses.

- Les garde-boues doivent dépasser latéralement de chaque côté du pneu, les extrémités doivent être arrondies et bordées.
- La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon.
- Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon).

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Horaires :

Les horaires sont fixés dans les règlements particuliers de chaque manifestation.
Les pilotes devront avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques.

Tour de reconnaissance :

Solo et duo : 1 tour de reconnaissance en restant derrière le Marshall sous peine de sanctions.

Chaque organisateur devra prévoir une séance d'essais, chaque pilote devra faire un tour de reconnaissance.
Ces essais devront être terminés au moins 30 minutes avant le départ.

Pour la catégorie DUO avec 2 motos, les 2 pilotes participent aux essais en même temps.

Départ :

Procédure de mise en place sur la ligne de départ pourra être de style endurance ou Cross-Country.

La mise en place des motos sur la ligne de départ se fera impérativement moteur arrêté.

La grille de départ sera affichée.

Les motos partiront par départs successifs : 1^{ère} vague DUO et 2^{ème} vague SOLO.

Les pilotes seront placés sur la ligne de départ de la façon suivante :

- **1^{ère} épreuve :**
Pour les pilotes classés : en fonction du classement scratch du championnat SOLO et DUO de l'année précédente.
Pour les autres pilotes : Pour les pilotes n'ayant pas de points au Championnat de l'année précédente, la mise en place se fera en fonction de l'ordre de la date d'inscription. Les pilotes licenciés à la journée partiront après les licenciés à l'année dans leur vague respective.
- **Autres épreuves :**
Pour les pilotes classés : en fonction du classement provisoire du championnat SOLO et DUO.
Pour les autres pilotes : Pour les pilotes n'ayant pas de points au Championnat, la mise en place se fera en fonction de l'ordre de la date d'inscription. Les pilotes licenciés à la journée partiront après les licenciés à l'année dans leur vague respective.

Tout travail et tout ravitaillement sur la moto sont interdits dès le début de la mise en place sur la ligne de départ.

Procédure de départ :

Un départ « type Le Mans » sera donné à condition que la zone de départ (longueur et largeur) puisse accepter le nombre de motos à prendre le départ et assurer le maximum de sécurité pour les concurrents. Le signal de départ sera donné par le Directeur de course au moyen d'un drapeau tricolore ou sonore.

Dans ce cas, la procédure de départ est la suivante : Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leur machine. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche sur la ligne, par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette est interdit. Seulement 10 à 15 secondes (à la convenance du délégué ou du Directeur de course) après le départ, le démarrage à la poussette sera accordé. Seul le mécanicien pourra aider le pilote.

Si la grille de départ ne permet pas, pour des raisons de sécurité, de lancer une seule vague de DUO et/ou SOLO, l'organisateur pourra « couper » en deux les vagues de départs. Ce découpage se fera au milieu du nombre de pilotes. Le départ sera donné par vague de 25 à 35 pilotes toutes les 1 minutes. L'intervalle de temps entre les lignes sera retranché aux concurrents afin de ne pas les pénaliser. Si un pilote ne démarrerait pas dans les 15 secondes suivant le signal, il devra dégager sa machine afin de ne pas gêner les vagues suivantes.

Arrivée :**SOLO et DUO :**

La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers à partir de 3h de course pour les solos et de 5h pour les duos.

Pour être classés, les pilotes doivent franchir la ligne d'arrivée dans les 30 minutes après l'abaissement du drapeau à damiers sur le 1^{er}.

Les trois premières machines de chaque catégorie seront mises en parc fermé pendant une demi-heure après l'heure d'affichage des résultats pour d'éventuelles réclamations.

Après chaque course, un contrôle sonomètre pourra être effectué sur les machines des trois premiers pilotes ou sur un choix aléatoire du responsable commissaire technique.

Stand :

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc coureur. Chaque concurrent aura droit à un emplacement de 8m² minimum pour les solos ou 16 m² pour les duos. Il devra y transporter ses jerricans et autres matériels (caisse à outils, etc.).

Dans chaque stand, un extincteur en état de marche et non périmé doit être installé par l'équipe et accessible à tout moment. L'extincteur doit être prêt à l'emploi lors de chaque ravitaillement. L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires.

Il est strictement interdit de fumer sur le stand.

Rappel : *Seuls les pilotes, mécanicien, panneuteur et accompagnants seront admis dans les stands et devront obligatoirement être en possession d'une licence FFM.*

Les concurrents doivent rouler à vitesse réduite dans le couloir de décélération.

La circulation dans la zone de ravitaillement devra se faire en sens unique.

Les pilotes sont obligés de rentrer dans les stands pour effectuer un changement de lunettes, de gants, etc.

Ils ne peuvent pas se les faire passer sur la piste sous peine d'une sanction.

Assistance / Réparations :

La machine pourra être réparée par le mécanicien et le pilote. Les réparations devront être effectuées au stand.

Toutes les pièces pourront être changées, sauf celles marquées à la peinture par le Commissaire Technique.

En dehors des stands, les pilotes peuvent effectuer eux-mêmes leur mécanique sur leur machine le long de la piste, à condition que la machine soit suffisamment éloignée de la piste et ne présente aucun danger pour les autres concurrents.

Le ravitaillement sur la piste est interdit, ainsi que l'aide extérieure.

Les soudures ne devront pas être effectuées dans les stands.

Ravitaillement :

Les ravitaillements en carburant devront s'effectuer obligatoirement aux stands, moteur arrêté. Pour protéger le sol, les pilotes doivent installer un tapis étanche et absorbant conforme aux normes sous leur machine pour tout ravitaillement en carburant ou toute séance de mécanique.

Les pilotes ne pourront pas rester sur leur machine durant le ravitaillement en carburant.

Changement de Pilote :

Les changements de pilote doivent s'effectuer uniquement dans les stands.

Un concurrent ne peut faire partie que d'un seul équipage à la fois.

ARTICLE 8 : SANCTIONS

Se référer au règlement du Championnat de France des régions d'Endurance Tout Terrain et Championnat de France de Cross-Country.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Un classement sera établi dans chaque catégorie SOLO et DUO ainsi qu'un classement Scratch.

Pour être classés, les pilotes doivent franchir la ligne d'arrivée dans les 30 minutes après l'abaissement du drapeau à damiers sur le 1^{er}.

Les points du classement par catégorie seront attribués selon le barème suivant : 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 (les 15 premiers) et pour le classement Scratch : 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 (les 20 premiers).

Les points pour les Duos, sont attribués à l'équipage et non aux pilotes.

En cas d'ex-æquo, les pilotes seront départagés selon le nombre de victoire d'épreuve, de seconde place, de 3^{ème} place, etc. et en dernier ressort, le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-æquo sera prépondérant.

Pour la catégorie DUO, si un équipier se porte forfait en cours de saison, il ne pourra pas se faire remplacer par un autre pilote et l'équipage ne pourra pas continuer à marquer des points pour les épreuves suivantes : l'équipage sera donc forfait ! Le pilote n'ayant plus d'équipier pourra reconstituer un nouvel équipage, mais ne cumulera pas les points déjà attribués avec l'équipage précédent.

Tout pilote participant à un Championnat de France d'Enduro ou de Cross-Country en concurrence de date avec un Championnat Occitanie de Cross-Country se verra réattribuer des points selon les conditions suivantes :

- Être classé sur l'épreuve du Championnat de France concernée (si le pilote ne finit pas ou n'est pas classé lors de l'épreuve, il sera considéré comme « abandon » ou « non classé » et ne marquera pas de point).
- Participer à la moitié des épreuves du Championnat Occitanie.
- Faire la demande par écrit au Président de la Commission en lui envoyant la feuille de leur résultat.

Sous réserve du respect de ces conditions, la moyenne des points marqués sur les épreuves du Championnat Occitanie est reportée sur les épreuves auxquelles le pilote a été absent pour une des raisons évoquées ci-dessus. Le calcul de cette moyenne se fera au prorata de la totalité des épreuves courues par le pilote. Elle est arrondie à l'unité la plus proche (arrondie au point supérieur si la décimale est supérieure ou égale à 0,5 et arrondie au point inférieur si la décimale est inférieure à 0,5). Si l'épreuve du Championnat de Ligue se déroule sur 1 jour et l'épreuve du Championnat de France sur 2 jours, le jour retenu sera le dimanche. Si l'épreuve du Championnat de Ligue se déroule sur 2 jours et l'épreuve du Championnat de France sur 2 jours, les 2 jours seront retenus.

Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation sont autorisés à participer aux épreuves mais ne seront pas retenus dans le classement du Championnat de Ligue (classement sur l'épreuve uniquement).

ARTICLE 10 : TITRES ET REMISE DES PRIX

Pour chaque épreuve, les 3 premiers pilotes des catégories suivantes seront récompensés :

- o **SOLO** : National E1 – National E2 – National E3 – National Vétérans (37 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Super Vétérans (47 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Junior 125cc 2T (jusqu'à 23 ans maximum au 1^{er} janvier) – National Féminin
- o **DUO** : National E1 – National E2 – National E3 – National Vétérans (37 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Super Vétérans (47 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Junior 125cc 2T (jusqu'à 23 ans maximum au 1^{er} janvier) – National Père/Fils(le) – National Féminin
- o **Journée** : Scratch SOLO – Scratch DUO

Pour le classement général du Championnat Occitanie de Cross-Country, un classement sera établi pour chacune des catégories suivantes :

- o **SOLO** : National E1 – National E2 – National E3 – National Vétérans (37 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Super Vétérans (47 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Junior 125cc 2T (jusqu'à 23 ans maximum au 1^{er} janvier) – National Féminin
- o **DUO** : – National E1 – National E2 – National E3 – National Vétérans (37 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Super Vétérans (47 ans minimum au 1^{er} janvier) – National Junior 125cc 2T (jusqu'à 23 ans maximum au 1^{er} janvier) – National Père/Fils(le) – National Féminin

Les pilotes LJA, élites FFM et hors LMOC ne marquent pas de point au championnat.

Pour être classé et récompensé, les pilotes doivent participer à plus de 50% des épreuves comptant pour le championnat.

S'il y a moins de 5 pilotes dans leur catégorie à l'issue du championnat, les pilotes ne marqueront pas de point pour le classement général du Championnat Occitanie de leur catégorie. Les pilotes seront alors classés sur la journée, mais les points du Championnat seront marqués dans une catégorie équivalente où il y a au minimum 5 participants.

Les 3 premiers de chaque catégorie SOLO et DUO seront récompensés et invités à l'occasion de la remise des prix de la LMOC à condition qu'au moins 2 épreuves du calendrier ont eu lieu et qu'il y ait au moins 5 pilotes classés dans la catégorie.

ARTICLE 11 : RÉCLAMATIONS

Il est rappelé que le droit de réclamation, d'un montant de 75€, doit être déposé auprès du Directeur de course dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives aux classements) et qu'il doit être assorti, lorsqu'il suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75€ en plus.

Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à la FFM avec le rapport de clôture. Il est rappelé que le Directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix, à l'arrivée, sans que le pilote puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 12 : RÈGLES ENVIRONNEMENTALES

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs.

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.

Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental. Il devra être étanche au contact du sol.

Les tears-off sont strictement interdits.

Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.

Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre leurs pneus usagers et de ne pas les jeter.

Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), des toilettes.

ARTICLE 13 : OFFICIELS

Il devra être prévu sur chaque épreuve :

- 1 Directeur de course.
- 1 arbitre ou 1 Jury composé de 2 ou 3 membres.
- 1 Commissaire technique responsable.
- 1 chronométrateur responsable et son équipe.
- Des Commissaires de piste en nombre suffisant.

Lorsque l'épreuve est organisée par un Club affilié à la LMOC, la Commission désigne à minima : 1 Directeur de course et 1 Délégué (Président du Jury) ; le Collège technique désigne à minima : 1 Commissaire technique. En cas de désignation par la FFM, les officiels de la LMOC sont remplacés ou complètent les équipes. En cas de désignation par la LMOC, le club organisateur devra compléter les équipes d'officiels en fournissant 2 officiels pour le Jury, le club pourra se rapprocher de la Ligue afin de se faire aider dans cette démarche.

Une réunion du Jury devra avoir lieu avant le départ afin de valider le règlement particulier et une autre avant la publication des résultats officiels afin de valider les résultats sportifs et traiter éventuellement les réclamations suivant le Code sportif de la FFM.

ARTICLE 14 : JURY

Le Jury de l'épreuve détient tous les pouvoirs sportifs sur la compétition. Il constitue le seul tribunal chargé de traiter les réclamations et les infractions constatées par les officiels. Le Délégué du Championnat (s'il possède la qualification requise) est de droit Président du Jury.